

Crise sanitaire : ne pas confiner ni confisquer les débats

SOMMAIRE

PAGE 2

- Mutations : le SNES-FSU aux côtés des CPE
- Rupture conventionnelle: une nouvelle attaque du statut

PAGE 3

- Revalorisation salariale : un marché de dupes
- Retraites, un combat toujours d'actualité

PAGE 4

- Réforme de la formation : mépris des CPE, ça suffit !
- Situation des CPE stagiaires au regard du confinement
- Passation des épreuves session 2020

PAGE 5

- Coronavirus ; crise sanitaire : les CPE en première ligne

PAGE 6

- Un Service national universel contraire à notre projet éducatif

PAGE 7

- Interview d'Eric Favéy, ancien président de la Ligue de l'enseignement

PAGE 8

- Covid-19, le SNES-FSU à vos côtés

Ont participé à la rédaction de ce 8 pages

Pascale Balestrat, Philippe Guingand,
Olivier Lelarge, Clarisse Macé, Olivier Raluy,
Alfred Zami



Pour nous contacter

cpe@snes.edu

Avant tout, nous espérons que vous et vos proches vous portez bien : c'est bien la priorité. Si l'actualité éducative est ralentie du fait du confinement, elle ne s'arrête pas totalement **et le SNES-FSU continue d'être à vos côtés pour vous informer, agir avec et pour vous.**

Le supplément CPE que vous découvrez est une version entièrement électronique. Un tirage papier n'a pas été possible pour les raisons que vous comprendrez. Un contexte exceptionnel où l'actualité est entièrement focalisée, et c'est bien normal, sur la crise sanitaire du covid-19. Pour autant, nous n'oublions pas les sujets qui ne manqueront pas de resurgir une fois la crise passée : réforme des retraites, casse des services publics et de la fonction publique...

Le confinement s'est installé dans la durée. Il n'est pas sans effet sur l'exercice de nos métiers. Celui de CPE est également atteint. Face à une situation inédite, prenons le temps de la réflexion pour trouver le juste équilibre, pour construire ce nouveau quotidien professionnel. Maintenons le lien éducatif et pédagogique avec les élèves et les familles dont nous connaissons les situations difficiles. Faisons-en sorte que cette période ne creuse pas davantage les inégalités et réfléchissons collectivement à l'après. Les élèves ne sortiront pas du confinement comme ils y sont entrés, nous non plus.

Une épidémie est toujours un phénomène qui raconte beaucoup de l'état réel d'une société : état sanitaire, fonctionnement des institutions et des corps intermédiaires, respect des libertés publiques... Le débat démocratique ne saurait être ni confiné ni confisqué au nom d'une illusoire « union sacrée ». La question de « l'après que nous voulons » doit être posée : conséquences sociales, économiques, écologiques de la pandémie et remise en cause des politiques libérales mortifères. Comment croire un président qui promet mollement une sanctuarisation des services publics quand dans le même temps il continue de s'attaquer à travers les ordonnances au code du travail et aux garanties collectives ? Comment ne pas nourrir d'inquiétudes, sur la préservation des libertés, sur le risque d'une société de contrôle des citoyens accentuée crise après crise ?

Si l'heure n'est pas encore au bilan, un fait s'impose : le pays tient grâce à ses services publics, notamment l'hôpital et l'Éducation nationale.

Le gouvernement ne pourra s'exonérer d'une reconnaissance en actes de cet engagement.

Dans leur rôle d'amortisseur social, les services publics sont, non pas un coût pour la société, mais d'abord une richesse, un investissement et un outil permanent de solidarité. Au sortir de cette crise sanitaire, les conditions d'une véritable solidarité nationale et internationale seront à réunir. Au-delà des paroles, les actes politiques et économiques seront déterminants. Le SNES, avec la FSU, est porteur d'un tout autre projet de société que celui imposé aujourd'hui, renouant avec l'ambition actualisée des principes fondateurs du Conseil national de la Résistance.

Bon courage à toutes et à tous, prenez soin de vous et vos proches. ■

Xavier Marand, secrétaire général adjoint
Olivier Raluy, Clarisse Macé, secrétaires de catégorie

Le SNES-FSU aux côtés des CPE

Le 4 mars dernier, les collègues qui participaient au mouvement interacadémique ont été informés du résultat les concernant par l'administration. Obtenir sa première affectation ou une mutation, parfois attendue depuis plusieurs années, est un enjeu important.

La loi dite « de transformation de la Fonction publique », promulguée pendant l'été 2019, a dessaisi les commissions administratives paritaires (CAP) de leurs prérogatives sur les affectations des personnels : pas de réunions de groupes de travail pour l'examen des vœux et barèmes, pas de CAP donnant leur avis sur le projet de l'administration. C'est une atteinte majeure portée au paritarisme, pilier essentiel de notre statut. Transparence et équité sont sérieusement mises à mal, laissant place au doute et à la suspicion. La question de la légitimité de décisions d'affectations prises dans le secret se pose.

Les élus du SNES-FSU n'ont pas démissionné pour autant. Leur tâche est bien sûr compliquée par cette volonté du gouvernement de les mettre sur la touche. Mais leur expertise est reconnue et ils res-



tent déterminer à poursuivre la défense individuelle et collective de leurs collègues.

À tous les stades du processus, ils ont conseillé les personnels sur la stratégie à adopter dans l'élaboration de leurs vœux, les ont aidés dans leurs démarches pour faire corriger des barèmes erronés ou accompagnés dans le cas de situations particulières. La période des recours (prévue par la loi) est ouverte : il appartient aux personnels de saisir leurs représentants et de les mandater pour les soutenir dans leurs démarches de demande d'explications ou de contestation de la décision les concernant.

Nous pouvons déjà nous faire l'écho de dysfonctionnements : certains résultats non communiqués à la date prévue, mutations simultanées non respectées, collègues non mutés alors qu'ils sont au-dessus de la barre, collègues titulaires mutés en extension... Ne restez pas seul face à l'administration. ■

RUPTURE CONVENTIONNELLE

Une nouvelle attaque du statut

Dispositif annoncé par le ministre de l'Éducation au printemps 2019, la rupture conventionnelle prévue dans l'article 72 de la loi dite « de transformation de la Fonction publique » est mise en œuvre par un décret publié au *Journal officiel* le 31/12/2019.

Il s'agit d'une convention d'un commun accord entre l'administration et un personnel pour mettre fin à ses missions. La procédure peut être initiée soit par l'administration, soit par le fonctionnaire. Dans tous les cas, il sera essentiel de vérifier que l'administration n'exerce pas de pression sur le personnel concerné, que la démarche du collègue ne résulte pas d'une situation de harcèlement, que le collègue a bien conscience de toutes les implications de sa démarche et des alternatives qui peuvent se présenter à lui (mobilité, reconversion, congé de formation...).

Un ou plusieurs entretiens doivent être organisés afin, en particulier, d'établir les modalités de l'éventuelle rupture dont le montant de l'indemnité. Pour plus de précisions : <https://www.snes.edu/Rup->

[ture-conventionnelle.html](#). Ne peuvent demander une rupture conventionnelle ni les stagiaires, ni les fonctionnaires en situation de pouvoir accéder à une pension de retraite à taux plein.

Une véritable boîte de Pandore

Pour le SNES-FSU, le recours à un dispositif issu du privé dans la Fonction publique préfigure la fin de l'emploi à vie, fondement du statut général des fonctionnaires qui garantit leur indépendance. Dans le contexte actuel de dégradation des conditions de travail, cette mesure génère une vive inquiétude, eu égard aux pressions managériales exercées sur les personnels, au renforcement du pouvoir hiérarchique local, à l'affaiblissement du paritarisme et des garanties collectives.

Afin d'éviter que l'administration ne se serve de ce dispositif pour se séparer trop aisément de ses personnels et n'aggrave notamment la précarité des contractuels, il convient de se faire accompagner par ses représentants à chaque rencontre prévue avec l'administration durant le processus de négociation.

Pour finir, ce dispositif ne remplace rien la cessation progressive d'activité (CPA) qui permettait aux personnels de partir en retraite en ayant une activité professionnelle allégée.

C'est en améliorant sérieusement les conditions de travail et de mobilité des personnels que l'on combattrait les causes qui poussent certains collègues à vouloir quitter prématurément la Fonction publique. ■

Un marché de dupes !

Le gouvernement a avancé sur le dossier des retraites sans se soucier de l'opposition massive des français. Si la réforme se met en place, les personnels de l'Éducation nationale seront particulièrement pénalisés par cette réforme.

Sur ce dossier comme sur les autres, le ministre J.-M. Blanquer s'en tient à des effets d'annonce, quand ce ne sont pas de gros mensonges. À son arrivée, les mesures PPCR ont été reportées d'un an et depuis, aucune mesure salariale n'a été prise.

À l'occasion de la réforme des retraites, il a assuré qu'une loi de programmation permettrait de compenser les pertes de revenu des personnels de l'Éducation. Le Conseil d'État a déclaré contraire à la Constitution le renvoi à une loi de programmation des mesures de revalorisation des personnels enseignants et chercheurs. Faisant fi de ce désaveu juridique le ministre a dégainé en ouvrant le chantier salaires-retraites, totalement déconnecté des attentes des personnels, programmé selon un calendrier de janvier à juin 2020

Il est à noter qu'il ne parle pas des CPE mais à la question posée par le SNES, il a répondu : « ceux-là, on les embarque ». Nous ferons donc partie de la charrette mais le risque est grand, à l'instar de ce qui est prévu pour les professeurs, d'une

réécriture de nos missions ! Réforme des retraites + redéfinition sauvage de nos métiers : double peine pour une pseudo-revalorisation.

L'arlésienne en prime

Le Ministre a clairement réaffirmé sa volonté de renforcer la part du mérite dans la rémunération, faisant là encore fi de toutes les études scientifiques qui montrent que la rémunération au mérite n'est pas un facteur de motivation dans la Fonction publique et amplifie les inégalités salariales femmes/hommes. J.-M. Blanquer témoigne d'une méconnaissance profonde des logiques d'engagement propres aux agents de la fonction publique et veut à tout prix transformer en profondeur la gestion des « ressources » humaines. Dans ces conditions, la revalorisation est très hypothétique et s'apparente à un nouveau marché de dupes. Les annonces d'un budget de 500 millions ne concernent que 2021. Le ministère explique par ailleurs que la totalité des 500 millions ne serait pas consacrée à une augmentation des salaires, une partie serait dévolue à la



rétribution des formations pendant les congés scolaires, une autre à abonder des HS pour rémunérer les remplacements de courte durée. Les personnels en fin de carrière sont d'ores et déjà exclus de toute revalorisation. Quant à la suite, le ministre refuse catégoriquement d'esquisser quelques perspectives.

Le SNES-FSU revendique des mesures générales reconnaissant effectivement les qualifications et l'investissement de tous les personnels, des mesures qui s'appuient sur tous les leviers pour améliorer les carrières : dégel de la valeur du point d'indice, revalorisation des grilles de tous les métiers, amélioration des taux de promotion pour parvenir à des carrières fluides permettant à tous les personnels d'atteindre les échelons terminaux de leur corps. ■

RETRAITES

Un combat toujours d'actualité

Le système de retraite par points sera très pénalisant pour les fonctionnaires et, en particulier les femmes. Avec le SNES-FSU, poursuivons la bataille pour conserver les six derniers mois comme base de calcul pour nos pensions.

Le SNES-FSU a effectué des projections sur la baisse des pensions, qui touchera encore plus spécifiquement les CPE du fait de l'absence de reconnaissance des dépassements horaires et du peu de primes reçues.

Il n'est pas acceptable que le gouvernement décide de dégrader les pensions alors que les moyens pour les financer existent. Le système basé sur la solidarité inter générationnelle représente le seul moyen pour avoir des pensions qui n'appauvrissent pas les retraités.

La FSU réclame une amélioration et une consolidation de nos retraites, avec le maintien des régimes existants (code des pensions civiles et militaires, CNRACL, IRCANTEC et FSPOEIE), la retraite à 60 ans pour toutes et tous, une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice, des augmentations générales de salaire, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, des créations d'emplois statutaires, afin que l'État soit en capacité d'assurer ces missions de service public. Si la crise sanitaire a contraint Emmanuel



Macron à suspendre sa réforme, la mobilisation contre la casse de notre régime de retraite reste d'actualité. Le temps venu, le SNES-FSU sera au rendez-vous pour que la suspension se transforme en retrait définitif ! ■

Mépris des CPE, ça suffit !

En reprenant la main sur la formation qui sera délivrée par les INSPE, le ministère entend faire des économies et formater plutôt que former.

La loi Blanquer a lancé le chantier de la réforme de la formation avec la mise en place des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE). Le ministre n'a pas caché vouloir prendre la main sur la formation des personnels.

Vers un formatage de la formation ?

Les éléments connus de la réforme du master MEEF vont dégrader la formation : un service à tiers-temps en établissement

en tant que contractuels pour les étudiants de M2, un temps plein pendant l'année de stage pour les lauréats issus de master MEEF, des maquettes de formation réduites, dans un objectif d'économies, des masters repensés par la commande de l'employeur qui dictera ses attentes par le biais des concours et réduira la formation à du formatage... L'année M2 sera impossible à gérer pour les étudiants avec un service en responsabilité, un master et un mémoire à valider et... un concours à réussir ! Face à la mobilisation et à un calendrier trop contraint pour l'élaboration des maquettes de formation, le ministère a autorisé les INSPE à repousser d'un an

la mise en œuvre des nouvelles formations en M1. Il entend cependant aller vite pour la refonte des concours.



Un projet de concours à revoir

Le 23 janvier, l'administration a présenté ses derniers arbitrages. Le descriptif des épreuves reste laconique et général. Le contenu précis est renvoyé à des arrêtés.

Si la nature des épreuves du concours n'est pas claire-

ment définie (dissertation, étude de dossier, étude de cas ?), leur esprit est guidé par une forte professionnalisation. Des deux épreuves d'admissibilité, seule l'épreuve 1 (écrit sur « *les savoirs académiques* ») fait appel aux connaissances universitaires comme outil pour penser l'action éducative du CPE. L'épreuve 2 vise, à partir d'un dossier, à « *élaborer un projet* » éducatif. Les épreuves orales (« *conseil au chef d'établissement et à la communauté éducative pour la politique éducative* » et « *entretien de motivation* » avec participation possible d'un DRH...) sont tout aussi professionnalisantes. Cette logique est accentuée par le déséquilibre des

Passation des épreuves session 2020

Pour les concours externe et interne CPE, les épreuves d'admissibilité ont pu se dérouler selon le calendrier initial.

Les résultats d'admissibilité de l'interne ont été publiés et les oraux qui devaient se dérouler en avril sont reportés en juin ou juillet.

Pour l'externe, la publication des résultats d'admissibilité est suspendue. Les candidats seront informés par mail. Le calendrier des oraux n'a pas fait, à ce jour, l'objet d'une communication du ministère. Il envisage cependant deux évolutions concernant les épreuves d'admission : modification du contenu des épreuves orales (externe et interne) et passation possible de l'oral interne en visioconférence.

Réponse attendue en avril.

coefficients (2/3 pour les oraux). Ces projets sont inacceptables en l'état. Le SNES-FSU est en attente des modalités d'une audience obtenue en urgence auprès de l'inspection générale établissements et vie scolaire, chargée de l'écriture des arrêtés, afin de porter ses propositions. ■

Situation des CPE stagiaires au regard du confinement

Dans la période exceptionnelle que nous vivons, le SNES-FSU s'est adressé à la Direction générale des ressources humaines au sujet des professeurs et CPE stagiaires.

Il a demandé « *qu'il leur soit confirmé que la période de confinement n'est pas assimilable à une période d'absence et n'entre pas dans le calcul des jours d'absence qui induirait après 36 jours une prolongation de stage* ». Sur la titularisation : elle « *s'effectue après la formulation de trois avis (celui du chef d'établissement, du directeur de l'INSPE pour les stagiaires à mi-temps et celui de l'IPR). Ce dernier avis ne résulte pas forcément d'une inspection mais peut se fonder sur les rapports des tuteurs. Il est donc possible*

d'alléger la procédure en faisant en sorte qu'il n'y ait pas inspection ». Enfin, pour ajuster les attendus aux circonstances exceptionnelles, « *la situation de confinement pose problème pour les stagiaires confinés qui ont charge d'enfants et à qui l'INSPE demande comme aux autres de produire plusieurs travaux, mémoire de master, etc. Ces stagiaires sont déjà fortement impliqués pour assurer la continuité pédagogique avec les élèves dont ils ont la charge. Il nous semble opportun de rappeler aux INSPE de tenir compte des situations difficiles engendrées par le confinement, de réduire la masse de travail exigée en conséquence et d'allonger les délais de remise des travaux.* »

Crise sanitaire : Les CPE en première ligne

La crise sanitaire bouleverse totalement l'exercice de notre métier. Notre rôle, désormais à une nécessaire distance, reste néanmoins très important dans cette période.

Dès la fermeture des établissements, les injonctions contradictoires du ministre ont engendré la plus grande confusion, confortant les exigences inappropriées de certains chefs d'établissement à l'égard des CPE : présence, reprogrammation, accueil en loge, secrétariat..., des pressions d'autant plus fortes pour les personnels logés par nécessité absolue de service. Derrière cette cacophonie, est surtout apparue l'obsession politique du ministre : mettre les personnels au travail, à tout prix, fût-ce aux dépens de leur santé.

Une priorité : la protection de tous

Le principe est la protection des personnels et des populations : restreindre les déplacements et limiter le nombre de personnes dans l'établissement au strict nécessaire. Le chef d'établissement doit donc favoriser le travail à distance.

Les CPE ne sont membres ni de l'équipe administrative, ni de l'équipe de direction. La « *continuité pédagogique, administrative et technique* » ne peut ni justifier le détournement de nos missions ni nous contraindre à une présence physique injustifiée. La réunion d'instances (CA, conseil de discipline) n'est en rien une urgence ou peut se faire en distanciel (tout comme les conseils de classe).

Le volontariat doit être la règle concernant l'accueil des enfants des personnels soignants. Le SNES-FSU est intervenu à plusieurs reprises en ce sens auprès des rectorats et du ministère.

Maintenir le lien éducatif et pédagogique

Le ministre a d'emblée décrété une exigence de « *continuité pédagogique* ». Au-delà des éléments de langage et formules clinquantes (« *Nation apprenante* »), la réalité du terrain s'avère tout autre, les nombreux bugs techniques illustrant confusion et impréparation.

Il est très important que les élèves gardent le contact avec les équipes éducatives. Pour autant, nous le savons, l'école à distance ne peut remplir les mêmes objectifs que la classe et la vie dans l'éta-



blissement scolaire. Tous les élèves ne disposent pas du matériel ni de la connexion pour tirer profit du travail des équipes pédagogiques. Tous les élèves n'ont pas la même autonomie ni les mêmes facultés d'apprentissage. Les parents ne sont pas des professeurs et ne doivent pas « *remplacer l'école* ». Ce qui importe, c'est d'abord que la période ne contribue pas à accroître ces inégalités.

Exercer un métier de conception en situation de confinement

Face à une situation inédite, il est urgent de prendre le temps de réfléchir et de s'organiser pour éviter l'improvisation et agir avec sérénité.

Ce travail à distance, sans outils adaptés, interroge notre posture et nos gestes professionnels. Il nous invite à retravailler, en coordination avec l'équipe enseignante, la relation à l'élève et à sa famille pour maintenir le lien éducatif et pédagogique. Les fondamentaux de notre métier restent les mêmes : être aux côtés des enseignants et de l'ensemble de la communauté éducative pour aider tous les élèves

et notamment les plus fragiles. Plus que « *pointer une absence numérique* », c'est bien faire du lien dont il s'agit : s'inscrire dans un suivi de l'élève par des contacts téléphoniques ou numériques afin de rassurer élèves et familles, de les accompagner au mieux. Et que le fil ne soit pas rompu.

Dans ce long confinement anxiogène, le risque d'exacerbation des tensions intra-familiales engage les CPE à trouver les moyens de rester un interlocuteur recours pour les élèves en danger. Mais il est aussi essentiel de ne pas culpabiliser.

Et après ?

Il nous appartient également de réfléchir collectivement à l'après, au-delà du cadre envisagé. Les élèves ne sortiront pas du confinement comme ils y sont entrés. Nous, non plus. Il faudra du temps, sans doute plus qu'annoncé, et beaucoup d'accompagnement.

Bref, notre réflexion va forcément évoluer et il est probable que les questions d'aujourd'hui seront chassées par d'autres. ■

Un Service national universel contraire à notre projet éducatif

Salut au drapeau et hymne national : le SNU ressemble plus à un embrigadement qu'à un réel projet éducatif.

Sous couvert d'objectifs estimables portés aussi par l'École et qui rejoignent pour certains les missions des CPE, le SNU, tel qu'il est conçu et mis en place à marche forcée, s'oppose à notre conception de l'éducation. Même s'il a vocation à se généraliser (un site par département cette année), le SNU ne s'adresse encore qu'aux jeunes de Seconde volontaires.

Internat ou caserne ?

La pratique de la vie en internat est liée au métier de CPE. Elle fait partie de notre champ professionnel et repose sur un travail en équipe pluriprofessionnelle exigeant. Mais ce qui est prévu pour le SNU est radicalement différent, avec une forte coloration militaire.

Sur chaque site, 200 jeunes sont répartis en maisonnées de 10, qui commencent chaque journée par « *le salut au drapeau et le chant de l'hymne national* », en uniforme. Les premiers résultats de l'évaluation du SNU 2019 réalisée par l'INJEP montrent que la motivation des jeunes volontaires était de participer à « *un séjour dans un cadre avec une forte discipline et une dimension sportive importante* ».

Pour certains d'entre eux, le SNU s'inscrit d'ailleurs dans un projet pour devenir militaire, pompier ou gendarme. 31 % des jeunes volontaires ont déclaré avoir un parent qui travaille dans l'armée. Ces



données tempèrent largement le satisfaction des participants dont se prévalent les ministres pour envisager la généralisation du dispositif. Le format du SNU est éloigné de nos pratiques où l'émancipation et l'épanouissement des élèves, l'éducation aux pratiques citoyennes et la formation au sens critique sont au cœur du métier.

Le SNU percute nos pratiques professionnelles

Impossible de voir une cohérence entre le principe de l'engagement et le fait d'obliger bientôt tous les jeunes à parti-

ciper au SNU. L'engagement ne se décrète pas, il s'accompagne au long cours. Pour les prochaines années, le projet appliqué à toute une cohorte de jeunes prévoit même des sanctions pour celles et ceux qui refuseraient de participer au SNU.

Le SNES-FSU défend une réelle ambition pédagogique pour nos élèves à l'opposé de ce projet mal ficelé et contre-productif qui phagocyte le budget du service public. Nous refusons toute dénaturation de nos métiers et restons vigilants sur les droits des personnels. La montée en puissance du SNU ne peut que produire de nombreux conflits. Nous portons une autre conception de l'engagement et de la formation citoyenne, dans laquelle le travail scolaire et éducatif dans la durée a toute sa place. Avec les moyens consacrés au SNU, nous pourrions proposer à nos élèves des projets éducatifs porteurs de sens. La FSU s'oppose avec les autres organisations démocratiques à la mise en place de ce dispositif purement électoraliste et porteur d'une idéologie rétrograde. Dans le contexte qu'on connaît et pour ne pas perturber davantage la fin d'année scolaire, la FSU a demandé dès le 26 mars le report pour cette année du SNU mais le ministère n'a pas donné de réponse pour le moment. ■

Pour la liberté de s'engager

La FSU au congrès de Clermont-Ferrand, a exprimé son opposition à un dispositif « *qui s'appuie sur une idée infondée : les jeunes d'aujourd'hui auraient un rapport distendu à la citoyenneté, et leur inculquer les valeurs "militaires" serait une nécessité* ». Les enquêtes prouvent, au contraire, qu'ils et elles sont de plus en plus engagés et nombreux à adhérer à des associations, lancer des pétitions ou participer à des manifestations.

Pour le SNES et la FSU, « *l'engagement ne peut avoir de sens que s'il relève d'une démarche volontaire* ». Le dispositif du SNU tourne le dos à ce que nous défendons pour la jeunesse, en termes de liberté, de sens critique, d'émancipation et de droit du travail et nous demandons la suppression du dispositif SNU. Le budget alloué au SNU doit être utilisé pour mettre en place des projets réellement éducatifs. Le gouvernement ne semble pas vouloir pour l'instant abandonner ce dispositif à la mise en œuvre très réactionnaire.

Un projet d'éducation populaire émancipatrice ?

Le projet de service national universel que le gouvernement entend imposer prétend définir un mode nouveau d'affiliation des jeunes à la Nation, entre référence à la culture militaire et à celle des mouvements d'éducation populaires. Au risque pour l'éducation populaire de s'y abîmer ? Questions à Éric Favey, ancien président de la Ligue de l'enseignement.

Le SNU, tel qu'il est envisagé, peut-il trouver sa place dans le projet éducatif que porte l'éducation populaire ?

L'éducation populaire c'est d'abord une démarche d'émancipation fondée sur « l'éducation par tous ». Elle repose sur des démarches très implicatives de la jeunesse, sur la coopération et le mutualisme, sur le travail de la culture, sur les médiations éducatives, sur la présence attentive et réciproque. C'est une pédagogie de la liberté solidaire, de l'autonomie du commun. Qu'a-t-elle à voir avec la forme retenue notamment pour le séjour dit de cohésion de ce SNU : des principes d'organisation et des rituels empruntés au casernement avec des uniformes, des compagnies, des cohortes, des levers aux couleurs et en carré... Bref toutes choses qui peuvent se comprendre dans un cadre militaire ou d'opérations de sécurité civile, mais pas dans une perspective d'éducation émancipatrice.

Les jeunes méritent mieux que cette mise en conformité. C'est la réponse paresseuse d'une société inquiète sur sa capacité à tenir ensemble, à faire du commun.

C'est la capacité de chacun à s'inscrire en conscience dans un avenir solidaire et collectif qui le permet. Et l'engagement des jeunes pour l'urgence climatique notamment devraient nous montrer la voie de ce qu'il faut nourrir, éclairer et encourager. On ne s'engage pas sous la contrainte.

Et si l'adhésion à un projet commun, qu'il soit social, civique, culturel ou politique, mérite d'être encouragé et soutenu n'a aucune raison d'être imposé. Gardons-nous des dérives déjà à l'œuvre dans nos sociétés démocratiques et amplifiées par les situations exceptionnelles et dramatiques : « *seules les sociétés totalitaires rendent l'amour de la patrie obligatoire* » prévenait Tzetan Todorov.



Éric Favey, ancien président de la Ligue de l'enseignement

Jugez-vous réaliste la généralisation du SNU à l'ensemble des jeunes de 15-16 ans ?

L'ambition affichée par ce SNU, promesse de campagne d'Emmanuel Macron, c'est de le rendre obligatoire pour chaque classe d'âge. Ce qui signifie que près de 800 000 jeunes doivent être astreints chaque année à un séjour de « cohésion » de 12 jours en internat et à une mission d'intérêt général de même durée dans une collectivité, dans une institution sous uniforme ou dans une association. C'est tout simplement impossible matériellement. Impossible de mettre en internat autant de jeunes mineurs qui requièrent des conditions d'accueil et de protection précises et sans failles. Impossible pour les collectivités et associations d'accompagner sérieusement 800 000 jeunes en situation avec un enca-

drement disponible pour ce faire, tant bénévole que professionnel. D'autant que les collectivités sont déjà en partie asphyxiées par des charges croissantes et un État qui se désengage ; les associations font face depuis trois ans à une réduction des politiques publiques qui a eu pour conséquences un plan social silencieux de 16 000 suppressions d'emplois !

Avec les moyens alloués au SNU, peut-on imaginer d'autres projets réellement éducatifs ?

Ce SNU devrait coûter entre 1,5 et 2 milliards. Si l'enjeu, c'est assurer la formation citoyenne des jeunes et de répondre aux trois objectifs assignés au SNU et que l'on peut partager (renforcer la cohésion nationale, développer une culture de l'engagement, accompagner l'insertion sociale et professionnelle), il suffirait de demander leur concours aux acteurs de l'éducation scolaire, populaire et territoriale ! Par exemple, le parcours citoyen imaginé en 2016, bien trop maigre dans ses contenus pourrait enfin devenir réalité. Intégrant les apports d'une scolarité où l'EMC prend toute sa place, il pourrait être construit durant toute la scolarité en y intégrant un séjour en classe de découverte pour tous les élèves, un séjour collectif de vacances aussi : ces deux types d'activités nées dans l'éducation populaire ont largement fait leurs preuves pour éveiller la curiosité, pour développer le sens de la vie commune, pour vivre ensemble au hasard des conditions et des origines, dimensions essentielles dans une époque menacée par le séparatisme social et culturel et par la pauvreté persistante. Mais on pourrait aussi, avec de tels moyens, soutenir l'engagement collectif et associatif au sein des établissements scolaires et dans la cité, développer le service civique plébiscité par les jeunes, encourager le volontariat européen et international... et créditer tout cela dans un parcours citoyen digne de ce nom. ■

Le SNES-FSU à vos côtés

Locaux fermés – Permanences à distance

Dans le contexte de crise sanitaire exceptionnelle que nous connaissons, **la section nationale du SNES-FSU ainsi que les sections académiques sont fermées depuis le 17 mars 2020 et jusqu'à une date inconnue à ce jour.** Toutes nos réunions sont annulées. Aucune permanence téléphonique ne sera assurée, les militants du SNES-FSU ne se déplaçant plus dans nos locaux pour respecter les consignes de sécurité et de santé.

Mais, depuis leur domicile, les militants du SNES-FSU restent à vos côtés pour répondre aux questions que vous vous posez. Leur temps de réponse peut donc être un peu plus long qu'en période normale.

Vous pouvez les contacter aux adresses mails habituelles, en particulier, sur les questions relevant :

- ▶ des mutations : emploi@snes.edu ou **01 40 63 29 64** (pensez à consulter la page relative aux recours),
- ▶ de l'action juridique : action.juridique@snes.edu ou **01 40 63 28 37**,
- ▶ des concours et des personnels stagiaires : fmaitres@snes.edu ou **01 40 63 29 65**,
- ▶ des sections hors de France : hdf@snes.edu,
- ▶ de la situation épidémique actuelle : snesfsu@snes.edu, voir aussi notre [Foire aux Questions sur vos droits](#), régulièrement mise à jour

Suivez aussi toutes notre actualité sur **notre fil Twitter @SNESFSU** et sur **notre page Facebook**

Les **sections académiques** ont mis en place un dispositif de permanence à distance, par mail, voire par téléphone, notamment pour répondre à vos questions sur le mouvement intra. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à les contacter.

Voir les coordonnées : [sur cette page](#)

Aujourd'hui, la priorité est bien la santé de chacun : appliquer les gestes barrière et rester à son domicile, autant de gestes individuels qui nous permettront, collectivement, de sortir rapidement de cette crise.

Bon courage à toutes et tous dans cette période si particulière.

Retrouvez-nous sur

- ▶ le site national : www.snes.edu → rubrique CPE
- ▶ Facebook : www.facebook.com/groups/CPE.SNES

Adhérez et faites adhérer au SNES-FSU

Le SNES-FSU est le syndicat le plus représentatif dans le second degré. Majoritaire dans les collèges et les lycées généraux et technologiques, il se nourrit des opinions de ses adhérents. Se syndiquer au SNES-FSU, c'est pouvoir bénéficier de tous les services du syndicat, avoir la garantie de conseil, d'aide et de soutien. C'est prendre part aux débats de la profession sur les carrières, le sens et l'avenir du métier, sur le système éducatif. C'est s'engager pour une école plus juste. **Pour adhérer : www.snes.edu**